
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 5 mai 2026 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Caroline Braun, Mairesse de l'arrondissement
Mme Amélie Cliche, Conseillère du district Robert-Bourrassa
Mme Maude Choko, Conseillère du district Jeanne-Sauvé
Mme Mercedes Plante, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Geogia Haloulos, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

M. Jean-François Meloche, Directeur d'arrondissement
Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de division - Soutien administratif
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice d'arrondissement adjointe - Qualité de vie / Directrice d'arrondissement par intérim
Mme Sonia Vibert, Directrice d'arrondissement adjointe - Gestion du territoire, du patrimoine et bureau de projets
M. Stéphane Rodrigue, Commandant - Poste de quartier 26
Mme Guerda Philistin, Secrétaire-rechercheur et Secrétaire d'arrondissement substitut

110.01 - Ouverture de la séance

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 00.

Elle présente les membres du conseil et de l'administration et fait un survol des activités et des événements tenus dans l'arrondissement.

10.02 - Mot de la Mairesse et des élues

La présidente invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

Le mot de la mairesse et des élues débute à 19 h 01 et se termine à 19 h 22.

CA26 16 0092

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 5 mai 2026, à 19 h

Il est proposé par Maude Choko
appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont du 5 mai 2026, à 19 h, tel que proposé.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedez Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - Période de questions du public

LA PÉRIODE DES QUESTIONS DÉBUTE À 19 H 24 ET SE TERMINE À 20 H 23.

CITOYENS	QUESTIONS REÇUES SÉANCE TENANTE PAR LES CITOYENS PRÉSENTS
Rémi Blanchette	Demande de permis pour la dérogation 843 Stuart
Maurice Malette	Marquage
Claire Isabelle Mauffette	Suivi appel à manifestation d'intérêt 1311, 1315 Saint-Viateur
Evan Burman	Support motion - Question en ligne no. 5 Avec Dépôt de documents
Marilyse Lapierre	L'entretien du patrimoine
Francine Lord	Octroi contrat Marcelle Ferron 20.03
CITOYENS	QUESTIONS TELLES QUE REÇUES PAR COURRIEL PAR LE SECRÉTARIAT D'ARRONDISSEMENT ET SOUMISES AU CONSEIL
Bryan Girard	Allez-vous mettre en place les roulettes temporaires pour itinérants ce printemps?
Amelie Boudot	Bonjour, le CPE Frisson de Colline est nouvellement installé au 480 Querbes. Quand est-ce que l'arrondissement d'Outremont planifie faire la modification des règlements de stationnement afin d'avoir un débarcadère dédié pour les voitures? De plus, est-il planifié d'ajouter des stationnements à vélos à proximité? Sinon, je voudrais en faire la demande. Énormément d'enfants arrivent en vélo ou en trottinette et un espace dédié serait idéal. Actuellement un minuscule stationnement à vélo est utilisé par les enfants et les parents en face des terrains de tennis, qui n'est pas suffisant pour le nombre d'enfants. Merci!
*VEUT RESTER ANONYME - NE PAS DIVULGUER NOM	Ma question: Pourriez-vous expliquer comment le 5379, avenue Durocher, a pu être autorisé à réaliser les travaux suivants en contravention de plusieurs dispositions réglementaires : (1) un agrandissement important, (2) une terrasse latérale, (3) une grande terrasse arrière, et (4) l'imperméabilisation complète de l'ensemble de la cour arrière au moyen d'un revêtement de béton, et pour quelles raisons ces travaux semblent se poursuivre malgré l'émission d'un ordre d'arrêt des travaux par l'arrondissement, alors que les avis d'arrêt affichés sur le site auraient par ailleurs été retirés ou enlevés? En suivi, quelles mesures l'arrondissement entend-il prendre pour exiger que le 5379, avenue Durocher, rétablisse la proportion de surface végétalisée requise en vertu de l'article 7.12.2 du règlement? (VOIR PHOTO ANNEXÉE)
Emanuel Licha	Madame la Mairesse, je m'adresse à vous à titre de porte-parole de Transport Actif Outremont, qui milite pour le développement et la sécurisation des transports actifs à Outremont. Le mois de mai est le mois du vélo. Cependant, on est toujours dans le flou le plus total en ce qui concerne vos intentions pour l'aménagement de pistes cyclables protégées. Où en êtes-vous dans votre réflexion suite à la consultation que vous avez organisée en mars et avril derniers? Quand saurons-nous à quelle sauce nous serons mangé.e.s?
Evan Burman	Hier, c'était le 4 mai. Il y a 36 ans hier, l'Afrique du Sud entamait enfin les négociations pour mettre fin au régime de l'apartheid, qui aboutirent quatre ans plus tard à l'abolition officielle de l'apartheid en 1994. Ces négociations historiques ont été rendues possibles par de nombreux facteurs, parmi lesquels une campagne massive et internationale de pression sociale et économique visant à faire tomber le régime de l'apartheid. La ville de Montréal faisait parti de cette campagne, après avoir adopté à l'unanimité, en 1987, une motion visant à faire de Montréal une ville sans apartheid. J'ai imprimé ce motion et je le soumet

	<p>au record officielle. Le motion exige que, et je cite :</p> <ul style="list-style-type: none">- « ne procède à aucun achat de produits finis fabriqués en Afrique du Sud »- « ne transige qu'avec des fournisseurs qui ne sont pas liés à l'Afrique du Sud »- « ne place ni n'imprime de fonds à court terme d'une banque ayant des liens avec l'Afrique du Sud »- et que « la Caisse commune de retraite se départisse de tout investissement effectué dans des compagnies liées à l'Afrique du Sud ». parmi une longue liste d'autres exigences. <p>Ceci est une position que la ville a adoptée parce qu'elle considérait l'apartheid comme un affront moral qui, surtout, n'est rendu possible que par la volonté d'autrui de lui accorder une légitimité. En 2026, nous faisons face à un autre système d'apartheid ayant des liens sociaux et économiques profonds avec Montréal : l'État d'Israël. Son statut d'apartheid est reconnu à quasi unanimité depuis des années par la communauté internationale. Si ses pratiques ségrégationnistes et expansionnistes actuelles ne suffisaient pas, le gouvernement israélien a introduit l'année dernière une nouvelle peine de mort réservée aux prisonniers palestiniens, déjà soumis à un système juridique différent de celui des Israéliens. L'étiquette d'apartheid est, à ce stade, indéniable. Ma question est la suivante, et elle s'adresse à tout le monde, mais je voudrais particulièrement entendre les réponses des membres du conseil qui font partie d'Ensemble Montréal : si le conseil municipal de Montréal venait à proposer une motion visant à déclarer Montréal de nouveau une ville sans apartheid, concernant cette fois-ci l'apartheid israélien, voteriez-vous pour ou contre cette motion ?</p>
--	--

A 19 h 42, la présidente du conseil suspend la séance.

A 20 h 11, le conseil reprend ses travaux.

CA26 16 0093

Approuver les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenues les 9 avril 2026 (ordinaire), à 19 h, et 15 avril 2026 (extraordinaire), à 13 h

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chap. C-19).

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Outremont tenues les 9 avril 2026 (ordinaire), à 19 h, et 15 avril 2026 (extraordinaire), à 13 h.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CA26 16 0094

Période d'intervention du public - Point 47.02 - Demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 843, avenue Stuart

La mairesse invite les personnes intéressées à s'exprimer sur ce dossier - Aucune intervention.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA26 16 0095

Accorder un contrat d'un montant de 161 772,42 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Montréal Scellant inc. pour des travaux de reconstruction de trottoirs 2026 sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, suite à l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV02 / Autoriser une dépense totale de 186 038,28 \$, incluant les taxes (contrat : 161 772,42 \$ + contingences : 16 177,24 \$ + incidences : 8 088,62 \$) / Dépense provenant du budget PDI et du budget de fonctionnement de l'arrondissement et du Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR)

ATTENDU QUE l'arrondissement doit procéder à des travaux urgents et planifiés de reconstruction de trottoirs et bordures de béton ;

ATTENDU QUE les travaux consistent à reconstruire des trottoirs et bordures de béton et à refaire des aménagements endommagés et qu'ils incluent, entre autres, la réfection des gazons, du cours d'eau pavé et d'une partie des trottoirs et des entrées de garage ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266965002.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ACCORDER à l'entrepreneur Montréal Scellant inc. un contrat pour des travaux de reconstruction de trottoirs 2026 sur diverses rues de l'arrondissement d'Outremont, au prix de sa soumission, soit au montant de 161 772,42 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV02 ;

D'AUTORISER une dépense au montant de 161 772,42 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat ;

D'AUTORISER une dépense de 16 177,24 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences ;

D'AUTORISER une dépense de 8 088,62 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences ;

D'AUTORISER une dépense totale de 186 038,28 \$ incluant le budget des contingences, des incidences et les taxes ;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées à 40,54 % par l'arrondissement et 59,46 % par le Service des infrastructures et du réseau routier (SIRR).

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1266965002

CA26 16 0096

Accorder un contrat d'un montant de 96 960,65 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Les Pavages Ultra inc. pour des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses avenues de l'arrondissement d'Outremont, suite à l'appel d'offres 2675-AOP-TRV03 / Autoriser une dépense totale de 109 656,72 \$, incluant les taxes (contrat : 96 960,65 \$ + contingences : 9 696,07 \$ + incidences 3 000 \$) / Dépense provenant du budget PDI de l'arrondissement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266965002.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ACCORDER à l'entrepreneur Les Pavages Ultra inc. un contrat pour des travaux de construction de dos d'ânes sur diverses avenues de l'arrondissement d'Outremont, au prix de sa soumission, soit au montant de 96 960,65 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV03 ;

D'AUTORISER une dépense au montant de 96 960,65 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat ;

D'AUTORISER une dépense de 9 696,07 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences ;

D'AUTORISER une dépense de 3 000 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences ;

D'AUTORISER une dépense totale de 109 656,72 \$ incluant le budget des contingences, des incidences et les taxes ;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront assumées par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1266965003

CA26 16 0097

Accorder un contrat d'un montant de 429 214,33 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur Les Entreprises P.N.P. inc., pour les travaux de réaménagement paysager de la place Marcelle-Ferron de l'arrondissement d'Outremont suite à l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV04 (8 soumissionnaires) / Autoriser une dépense totale de 600 900,07 \$, incluant les taxes (contrat : 429 214,33 \$ + contingences (20 %) : 85 842,87 \$ + incidences (20 %) : 85 842,87 \$) / Dépense provenant du budget participatif édition 2 (543 499,20 \$), du budget participatif édition 1 « De l'eau dans ta gourde ! » (6 542 \$) et du PDI de l'arrondissement (50 858,87 \$)

ATTENDU QUE dans le cadre des actions proposées au plan stratégique Montréal 2030, ainsi qu'au Plan climat 2020-2030, ce dernier s'est engagé à réaliser des travaux de réaménagement paysager de la place Marcelle-Ferron - Arrondissement d'Outremont ;

ATTENDU QUE l'arrondissement Outremont a lancé un appel d'offres afin de réaliser des travaux de réaménagement paysager de la place Marcelle-Ferron - Arrondissement d'Outremont ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel 1265509002.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ACCORDER à l'entrepreneur Les Entreprises P.N.P. inc., un contrat pour des travaux de réaménagement paysager de la place Marcelle-Ferron de l'arrondissement d'Outremont, au prix de sa soumission, soit au montant de 429 214,33 \$, incluant les taxes, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2675-AOP-TRV04 ;

D'AUTORISER une dépense au montant de 429 214,33 \$, incluant les taxes, dans le cadre de ce contrat ;

D'AUTORISER une dépense de 85 842,87 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences (20 %) ;

D'AUTORISER une dépense de 85 842,87 \$, incluant les taxes, à titre de budget des incidences (20 %) ;

D'AUTORISER une dépense maximale de 600 900,07 \$ incluant le budget des contingences, le budget des incidences et les taxes ;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La dépense sera financée par le Budget participatif édition 2 (BP2) de la Ville de Montréal (543 499,20 \$), par le Budget participatif édition 1 (PB1) « De l'eau dans ta gourde ! » (6 542 \$) et par le PDI de l'arrondissement (50 858,87 \$).

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 1265509002

CA26 16 0098

Accepter la cession de contrat entre Affleck De La Riva SENC et Studio Affleck De La Riva Inc. selon les termes prévus au contrat 22-19483 et à la convention de cession de contrat jointe au dossier décisionnel dans le cadre du contrat octroyé à Affleck de la Riva par le biais de la résolution CA22 160324 le 6 octobre 2022 pour l'acquisition de services en architecture, en ingénierie et en architecture du paysage pour le projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont et approuver le projet de convention à cet effet

ATTENDU QUE suivant l'appel d'offres public 22-19483 (résolution CA22 16 0324), le conseil de l'arrondissement a octroyé à la firme Affleck de la Riva SENC. le 6 octobre 2022 un contrat de services professionnels pour l'acquisition de services en architecture, en ingénierie et en architecture du paysage pour le projet de restauration et de mise aux normes du chalet du parc Saint-Viateur de l'arrondissement d'Outremont ;

ATTENDU QUE la société en nom collectif Affleck de la Riva est composée de deux membres qui ont décidé d'exercer leurs activités par le biais d'une compagnie récemment incorporée, Studio Affleck de la Riva Inc. Il est donc nécessaire de céder le contrat 22-19483 octroyé le 6 octobre 2022 à cette dernière ;

ATTENDU QU'en vertu du contrat 22-19483, la cession doit recevoir l'approbation écrite du conseil d'arrondissement ;

ATTENDU QUE le *Règlement sur la gestion contractuelle* adopté par la Ville en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les contrats des organismes municipaux* s'applique à la présente convention et qu'il est disponible pour consultation sur le site de la Ville ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711012.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ACCEPTER la cession de contrat intervenue entre Affleck De La Riva SENC. (cédant) et Studio Affleck De La Riva Inc. (cessionnaire) dans le cadre du contrat octroyé à Affleck de la Riva par le biais de la résolution CA22 160324 le 6 octobre 2022 selon les termes et conditions prévus au contrat et à la convention de cession de contrat ;

D'AUTORISER la secrétaire d'arrondissement, à titre de partie intervenante, à signer la convention de cession de contrat pour et au nom de l'arrondissement d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 1263711012

CA26 16 0099

Autoriser le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2026 ainsi que le paiement de la cotisation annuelle de 1 175 euros, soit environ 1 906,20 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Autoriser le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 175 euros, exempt de taxes, soit environ 1 906,20 \$ CAD selon le taux de change en vigueur - Dépense provenant du budget de fonctionnement

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1269203001.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion de l'arrondissement d'Outremont à l'Association internationale des villes amies de la marionnette (AVIAMA) pour l'année 2026 ;

D'AUTORISER à cette fin le paiement de la cotisation annuelle de 1 175 euros, exempt de taxes, soit environ 1 906,20 \$ CAD selon le taux de change en vigueur ;

D'AUTORISER le Service des finances à effectuer le paiement par virement bancaire de 1 175 euros, exempt de taxes, soit environ 1 906,20 \$ CAD selon le taux de change en vigueur ;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1269203001

CA26 16 0100

Déposer le rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2026

DÉPOSER le rapport des décisions déléguées pour le mois de mars 2026.

30.02 1266131005

CA26 16 0101

Déposer de la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2026

DÉPOSER la liste des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour le mois de mars 2026.

30.03 1266131006

CA26 16 0102

Déposer la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2026

DÉPOSER la liste des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2026.

30.04 1266131007

CA26 16 0103

Déposer la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2026

DÉPOSER la liste des virements de crédits pour le mois de mars 2026.

30.05 1266131008

CA26 16 0104

Adoption - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à interdire le virage à droite entre 7 h et 9 h du lundi au vendredi sur l'avenue McCulloch et la côte du Vésinet à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 9 avril 2026 ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 9 avril 2026 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069007.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à interdire le virage à droite entre 7 h et 9 h du lundi au vendredi sur l'avenue McCulloch et la côte du Vésinet à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1265069007

CA26 16 0105

Adoption - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à allonger la plage horaire de la zone débarcadère existante sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne au nord du boulevard Mont-Royal

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 9 avril 2026 ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 9 avril 2026 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069008.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à allonger la plage horaire de la zone débarcadère existante sur le côté ouest de l'avenue Claude-Champagne au nord du boulevard Mont-Royal.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1265069008

CA26 16 0106

Adoption - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à interdire en tout temps l'immobilisation des véhicules sur une partie du côté ouest de l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Ducharme

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 9 avril ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 9 avril 2026 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069009.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à interdire en tout temps l'immobilisation des véhicules sur une partie du côté ouest de l'avenue Champagneur au nord de l'avenue Ducharme.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1265069009

CA26 16 0107

Adoption - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue Nelson au nord de l'avenue Villeneuve

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 9 avril 2026 ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 9 avril 2026 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069010.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue Nelson au nord de l'avenue Villeneuve.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1265069010

CA26 16 0108

Adoption - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté nord de l'avenue Marie-Stéphane

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 9 avril 2026 ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 9 avril 2026 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069011.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à implanter une zone réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté nord de l'avenue Marie-Stéphane.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1265069011

CA26 16 0109

Adoption - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de débarcadère réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue McNider au sud du boulevard Saint-Joseph

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 9 avril 2026 ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 9 avril 2026 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069012.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à implanter une zone de débarcadère réservée pour les personnes à mobilité réduite sur le côté est de l'avenue McNider au sud du boulevard Saint-Joseph.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1265069012

CA26 16 0110

Adoption - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de débarcadère pour le transport scolaire sur une partie du côté est de l'avenue McEachran entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 9 avril 2026 ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 9 avril 2026 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069013.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à implanter une zone de débarcadère pour le transport scolaire sur une partie du côté est de l'avenue McEachran entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Bernard.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1265069013

CA26 16 0111

Adoption - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le chemin Bates

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 9 avril 2026 ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 9 avril 2026 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069014.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à modifier les règles de stationnement sur le chemin Bates.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1265069014

CA26 16 0112

Adoption - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter deux zones de stationnement réservé pour le transport scolaire et une zone de débarcadère sur la partie du côté est de l'avenue Dollard comprise entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion et de sa présentation à la séance ordinaire tenue le 9 avril 2026 ;

ATTENDU QU'ENTRE le projet de règlement adopté le 9 avril 2026 et l'adoption du règlement, aucun changement n'a été apporté au règlement ;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance ;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069015.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ADOPTER, le *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*. L'objet du règlement vise à implanter deux zones de stationnement réservé pour le transport scolaire et une zone de débarcadère sur la partie du côté est de l'avenue Dollard comprise entre les avenues Ducharme et Thérèse-Lavoie-Roux.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.09 1265069015

CA26 16 0113

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à implanter une zone de livraison de 7h à 9h du lundi au vendredi sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Durocher

Le projet de règlement a été déposé aux élués avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes, (L.R.Q., chap. C-19)*, la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement ;

L'objet du règlement vise à implanter une zone de livraison de 7 h à 9 h du lundi au vendredi sur le côté nord de l'avenue Bernard entre les avenues Querbes et Durocher.

40.10 1265069017

CA26 16 0114

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement - Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) - L'objet du règlement vise à interdire le virage à droite entre 7 h et 9 h du lundi au vendredi sur l'avenue Fernhill à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine

Le projet de règlement a été déposé aux élus avec le sommaire décisionnel et est disponible à l'entrée de la salle du conseil à l'attention du public ;

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, (L.R.Q., chap. C-19), la mairesse Caroline Braun donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement ;

L'objet du règlement vise à interdire le virage à droite entre 7 h et 9 h du lundi au vendredi sur l'avenue Fernhill à partir du chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

40.11 1265069020

CA26 16 0115

Édicter, en vertu du Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467) une ordonnance autorisant la tenue de deux brocantes sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement les 23 et 24 mai ainsi que les 19 et 20 septembre 2026

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711013.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER en vertu du *Règlement concernant les ventes de garage sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont (AO-467)* une ordonnance autorisant la tenue de deux brocantes sur l'ensemble du territoire les 23 et 24 mai ainsi que les 19 et 20 septembre 2026.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1263711013

CA26 16 0116

Édicter une ordonnance visant la mise en place de concepts d'aménagement de « Rues actives et familiales » sur les tronçons de l'avenue Champagneur compris entre les avenues Lajoie et Saint-Viateur, le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne, l'avenue Marsolais, les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt, les tronçons de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le tronçon de l'avenue Hartland compris entre les avenues Lajoie et Van Horne et ce, jusqu'à la fin du mois octobre 2026

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265069016.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant la mise en place de concepts d'aménagement de « Rues actives et familiales » visant notamment à transformer une rue afin de ne permettre que la circulation locale dans un secteur sur les tronçons de l'avenue Champagnieur compris entre les avenues Lajoie et Saint-Viateur, le tronçon de l'avenue Dollard compris entre les avenues Ducharme et Van Horne, l'avenue Marsolais, les trois tronçons du boulevard Mont-Royal compris entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Forêt, les tronçons de l'avenue Pagnuelo compris entre le boulevard Mont-Royal et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et le tronçon de l'avenue Hartland compris entre les avenues Lajoie et Van Horne et ce, jusqu'à la fin du mois octobre 2026.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1265069016

CA26 16 0117

Édicter une ordonnance autorisant la fermeture de l'avenue Thérèse-Lavoie-Roux entre les avenues Dollard et Durocher, de l'avenue Outremont entre Thérèse-Lavoie-Roux et Manseau et de l'avenue Wiseman entre Manseau et la Place Alice-Girard le 23 mai 2026 de 12 h à 18 h et édicter une ordonnance autorisant l'occupation de la Place Alice-Girard pour la tenue de l'événement « Triptyque Cycle Régis » qui aura lieu le samedi 23 mai 2026 de 9 h à 20 h

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue de l'événement autorisé par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737009.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Triptyque Cycle Régis** » organisé par la Fédération québécoise de sports cyclistes par l'entremise de Charles Huot, organisateur de l'événement.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1266737009

CA26 16 0118

Édicter une ordonnance autorisant l'occupation du domaine public selon le plan fourni dans le cadre de la vente de sapins de la Maison des jeunes d'Outremont du 16 novembre au 24 décembre 2026

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue de l'événement autorisé par le conseil de l'arrondissement sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737010.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Vente annuelle de sapins** » au profit de la Maison des Jeunes d'Outremont.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1266737010

CA26 16 0119

Édicter les ordonnances pour la programmation d'événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont du mois de mai et de juin 2026

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue des événements autorisés par le conseil de l'arrondissement pour la programmation des événements publics à venir sur le territoire de l'arrondissement pour les mois de mai et juin 2026 sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1266737011.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

D'ÉDICTER les ordonnances pour les événements suivants, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Fête de début de saison** » organisé par le Club de tennis Joyce ;
- Événement « **Olympiades pour les élèves du primaire** » organisé par le Collège Sainte-Anne-Buissonnière ;
- Événement « **Course moi mes souliers** » organisé par l'école Guy-Drummond ;
- Événement « **Tour de l'Île** » organisé par l'organisme Vélo Québec ;
- Événement « **Kermesse Soleil** » organisé par l'arrondissement d'Outremont ;
- Événement « **Fête des voisins McDougall** » organisé par les citoyens de l'avenue McDougall ;

- Événement « **Fête des voisins Hazelwood** » organisé par les citoyens de l'avenue Hazelwood ;
- Événement « **Fête des voisins St-Germain/Kelvin** » organisé par les citoyens des avenues St-Germain et Kelvin ;
- Événement « **Kermesse du Collège Stanislas** » organisé par l'association de parents du Collège Stanislas ;
- Événement « **Chaud Show** » organisé par l'école Nouvelle-Querbes ;
- Événement « **Fête Nationale** » organisé par la Société St-Jean Baptiste de Montréal, section Jacques-Viger.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1266737011

CA26 16 0120

Édicter une ordonnance pour le déroulement de l'événement Fête des voisins Hartland devant se tenir le mardi 23 juin 2026 de 16 h à 22 h

ATTENDU QUE les conditions et les modalités régissant la tenue de l'événement autorisé par le conseil de l'arrondissement sont indiquées dans le document juridique joint au sommaire décisionnel ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1263711014.

La conseillère Maude Choko déclare son intérêt et se retire de l'enceinte de la salle de 20 h 38 à 20 h 38 avant la lecture du point.

Il est proposé par Amélie Cliche

appuyé par Mercedes Plante

D'ÉDICTER une ordonnance pour l'événement suivant, et ce, conformément aux conditions et modalités inscrites au dossier décisionnel :

- Événement « **Fête des voisins Hartland** » organisé par les citoyens de l'avenue Hartland.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.17 1263711014

CA26 16 0121

Refuser la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 843, avenue Stuart, visant le dépassement du pourcentage de couverture au sol maximal pour la construction d'un garage double détaché dans la cour arrière, dérogeant ainsi à l'article 7.12.1 et à la grille des usages et des normes de la zone RB-12 du *Règlement de zonage* (1177)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a recommandé défavorablement, à la séance tenue le 15 avril 2026, la demande de dérogation mineure autorisée en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (1180) ;

ATTENDU QU'un avis public a été publié au moins quinze (15) jours avant la tenue de la séance du conseil d'arrondissement où a été présentée la demande de dérogation mineure, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ;

ATTENDU QUE le conseil de l'arrondissement doit statuer sur cette demande de dérogation mineure lors de sa séance ordinaire devant se tenir à 19 h le 5 mai 2026 ;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1265753007.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

DE REFUSER, pour l'immeuble situé au 843, avenue Stuart, la demande de dérogation mineure visant à autoriser un dépassement au pourcentage de couverture au sol maximal prévu à l'article 7.12.1 et à la grille des usages et des normes de la zone RB-12 du *Règlement de zonage* (1177) pour la construction d'un garage double détaché dans la cour arrière.

Nonobstant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour l'immeuble situé au 843, avenue Stuart, le conseil d'arrondissement approuve la demande de dérogation mineure visant à autoriser un dépassement au pourcentage de couverture au sol maximal prévu à l'article 7.12.1 et à la grille des usages et des normes de la zone RB-12 du Règlement de zonage (1177) pour la construction d'un garage double détaché dans la cour arrière.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1265753007

CA26 16 0122

Déposer au conseil d'arrondissement le compte rendu de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 17 mars 2026

DÉPOSER le compte rendu de la réunion du Comité de circulation, stationnement et sécurisation tenue le 17 mars 2026.

60.01 1265069018

CA26 16 0123

Motion de reconnaissance de la contribution exceptionnelle de M. Jean Décarie à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et à la mise en valeur du Mont-Royal

ATTENDU QUE M. Jean Décarie, citoyen d'Outremont, est décédé le 21 juillet 2020 à l'âge de 83 ans et qu'il a marqué de façon déterminante la réflexion et la pratique de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire au Québec ;

ATTENDU QUE M. Jean Décarie était géographe, géomorphologue et urbaniste, formé à l'Université de Montréal, et qu'il a participé à la planification de plusieurs grands projets structurants pour la région métropolitaine de Montréal ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ses fonctions pour le gouvernement du Québec, il a contribué notamment au projet Archipel à la fin des années 1970 ainsi qu'au projet de Politique des parcs en milieu urbain pour la région métropolitaine de Montréal ;

ATTENDU QU'au Service d'urbanisme de la Ville de Montréal, il a piloté l'élaboration du Plan de mise en valeur du mont Royal (1987-1991), proposant une conception novatrice et élargie du parc fondée sur l'ensemble du massif de la montagne et sur le concept des trois sommets, situés à Montréal, Westmount et Outremont ;

ATTENDU QUE ces travaux ont mis de l'avant la concertation entre les municipalités et les grands propriétaires institutionnels, menant à la signature d'un Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal et à la création d'un comité de concertation intérimaire ;

ATTENDU QUE cette démarche a pavé la voie à l'adoption, par le gouvernement du Québec, du décret d'arrondissement historique et naturel en 2005, aujourd'hui connu comme le Site patrimonial du Mont Royal ;

ATTENDU QUE M. Jean Décarie a également contribué à des documents structurants pour la Ville de Montréal, dont le Cadre de référence pour le développement et la mise en valeur des espaces libres (1992) et le Plan directeur du réseau vert (1994) ;

ATTENDU QUE dès les années 2000, il a été parmi les premiers à proposer la reconnaissance des collines Montérégiennes comme parc national discontinu, inspiré des parcs régionaux européens intégrant nature, milieux habités et cultures locales ;

ATTENDU QUE cette vision est au cœur des travaux de la Table de concertation du Mont-Royal et qu'elle a été reprise dans un dossier de demande de reconnaissance des Montérégiennes à titre de paysage humanisé, déposé par la Communauté métropolitaine de Montréal au printemps 2025 ;

ATTENDU QUE M. Jean Décarie est né à Outremont, y a vécu une grande partie de sa vie et s'est impliqué activement dans de nombreux dossiers d'intérêt citoyen, demeurant engagé dans le milieu associatif même après sa retraite ;

ATTENDU QU'il a collaboré avec plusieurs organismes majeurs, dont Les amis de la montagne, Héritage Montréal, l'Écomusée du patrimoine funéraire et le Conseil régional de l'environnement de Montréal ;

ATTENDU QUE M. Jean Décarie a également œuvré comme enseignant à l'Université de Montréal et à l'UQAM, et qu'il repose aujourd'hui au cimetière Notre Dame des Neiges, situé sur le Mont-Royal ;

ATTENDU QUE le présent projet de motion s'appuie sur un texte rédigé par un comité spécial de la Table de concertation du Mont-Royal, formé notamment de représentants des amis de la montagne et d'Héritage Montréal.

Il est proposé par Maude Choko

appuyé par Amélie Cliche

DE RECONNAÎTRE officiellement la contribution exceptionnelle de M. Jean Décarie à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire et à la mise en valeur du Mont-Royal ;

DE SOULIGNER son engagement citoyen à Outremont et son rôle clé dans l'émergence d'une culture de concertation intermunicipale autour du Mont-Royal ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Table de concertation du Mont-Royal, aux organismes partenaires ayant contribué au comité spécial, ainsi qu'à la famille de M. Jean Décarie ;

D'APPUYER ET MANDATER le Service d'urbanisme et de la mobilité (SUM), responsable du dossier, à travailler sur un projet de reconnaissance, en lien avec la contribution exceptionnelle de M. Jean Décarie.

VOTE

Votent en faveur: Caroline Braun, Amélie Cliche, Maude Choko, Mercedes Plante, Georgia Haloulos

Votent contre: Aucun

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

Levée de la séance

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 20 H 43.

70.01

Caroline BRAUN
Mairesse de l'arrondissement

Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement et Cheffe de
division - Soutien administratif

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juin 2026.